

# CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Jeudi 17 décembre 2020 à Toulouse

Contact presse : Julie Barbier  
[julie.barbier@toulouse-metropole.fr](mailto:julie.barbier@toulouse-metropole.fr)

Service de presse - t. 05 61 22 21 47  
[service.presse@toulouse-metropole.fr](mailto:service.presse@toulouse-metropole.fr)

toulouse  
métropole

en grand !

## § PLAN CLIMAT :

### AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

#### Délibération 17.1 : mise en œuvre de la ZFE s'appliquant

#### en priorité aux véhicules les plus polluants

Consciente de l'enjeu majeur que représente la lutte contre la pollution atmosphérique pour les habitants, Toulouse Métropole déploie un programme d'actions pour améliorer la qualité de l'air en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté en 2018. Ce plan ambitieux comporte plus de 80 actions co-construites avec les acteurs du territoire (acteurs économiques, communes, associatifs, étudiants) pour la période 2018-2023.

En mai 2018, Toulouse Métropole a lancé, en partenariat avec Atmo-Occitanie et l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse (AUAT), une étude pour créer une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur son territoire. Une ZFE est une zone dans laquelle l'accès aux véhicules les plus polluants est interdit. La sélection des véhicules se fait sur la base des vignettes Crit'air (définies par l'Etat).

Ce projet s'inscrit à la fois dans la dynamique de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et dans le cadre de l'appel à projets « Ville Respirable en 5 ans ».

Le pacte d'engagement, signé entre le gouvernement et Toulouse Métropole fin 2018 pour la mise en place d'une ZFE-m (Zone à Faibles Emissions mobilités), a d'ailleurs été intégré fin 2019 dans la loi d'orientation des mobilités (LOM).

Cette loi a rendu obligatoire la mise en place d'une ZFE-m pour les communes lorsque les normes de la qualité de l'air ne sont pas respectées de manière régulière. La Métropole compte parmi les territoires devant améliorer leur performance en matière de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) pour le respect de ces normes.

L'étude engagée a permis depuis d'envisager le scénario suivant, qui est proposé au vote du Conseil de la Métropole du 17 décembre : un périmètre élargi intégrant la rocade Ouest, la RN624 (route d'Auch) et 3 communes : Toulouse, Tournefeuille et Colomiers. Avec ce périmètre, on estime améliorer la qualité de l'air pour 171.000 personnes.

#### Une mise en œuvre progressive

Les horaires d'application sont envisagés tous les jours 24h/24. Il sera proposé à partir du printemps 2021 un dispositif progressif de mise en place s'appliquant en priorité aux véhicules les plus polluants selon le type de véhicule :

- 2021 : véhicules utilitaires légers (VUL) et poids lourds (PL) disposant de vignettes crit'air 5 et NC
- 1er janvier 2022 : VUL et PL disposant de vignettes crit'air 4, 5 et NC
- 1er janvier 2023 : tous véhicules disposant de vignettes crit'air 4, 5 et NC
- 1er janvier 2024 : tous véhicules disposant de vignettes crit'air 3, 4, 5 et NC.

En résumé, les véhicules les plus polluants (véhicules utilitaires légers et poids lourds) sont ciblés en priorité dès 2021 et 2022 et les particuliers propriétaires de véhicules polluants seront concernés à partir de 2023.

La mise en place de ce dispositif sera facilitée par des aides financières disponibles depuis le 15 octobre 2020, pour favoriser le renouvellement des véhicules les plus polluants :

- Prime véhicule plus propre : aide au remplacement d'un véhicule polluant par un véhicule moins émissif, destinée aux particuliers, professionnels et associations.

- Prime vélo aide à l'achat, la location ou la transformation d'un vélo destinée aux particuliers, professionnels et associations.
- Des solutions de mobilité déjà prévues par Tisséo en faveur du report vers des modes de déplacement alternatifs à la voiture :
  - renforcement du réseau métro et tramway avec l'arrivée de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro,
  - déploiement des linéos,
  - 9157 places de stationnement disponibles en 2021 (P+R métro, parkings non réglementés tram et Linéo),
  - 3 000 places supplémentaires accessibles avec l'arrivée de la 3e ligne de métro,
  - 13 nouvelles pistes cyclables créées d'ici 2030 via le réseau cyclable structurant d'agglomération (REV).

Une phase de consultation est prévue en amont de l'entrée en vigueur préalable du dispositif :

- Les communes limitrophes, les gestionnaires de voirie, les chambres consulaires et l'autorité organisatrice de la mobilité seront consultés pour avis par les maires des 3 communes concernées, avec l'appui de Toulouse Métropole en mars 2021 pendant 2 mois.
- Une consultation sera organisée afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'arrêté municipal de création de la ZFE et l'étude réglementaire préalable, qui constitueront le dossier de consultation mis à disposition sur [www.toulouse-metropole.fr](http://www.toulouse-metropole.fr). Cette consultation dématérialisée se tiendra pendant 30 jours au mois de mars 2021.

En complément de cette consultation, Toulouse Métropole accompagnera et soutiendra les 3 communes concernées et les communes membres dans la communication auprès de leurs habitants sur le dispositif mis en place qui pourrait les impacter.

## § ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ENERGETIQUE

### Délibération 17.2 :

### Toulouse Métropole lance la 2<sup>ème</sup> phase du Plan Canal : Grand Parc Canal

Toulouse Métropole poursuit son programme de valorisation des canaux, mis en place en partenariat avec Voies Navigables de France (VNF), en lançant la deuxième phase du Plan Canal.

En intégrant les voies d'eau à la ville, cette nouvelle étape du projet confortera un des poumons verts essentiels du territoire : les canaux formeront un parc linéaire, renforçant leurs fonctions de corridor écologique et d'îlot de fraîcheur traversant de part en part la Métropole.

Ce 17 décembre, le Conseil de la Métropole proposera de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour ce projet d'aménagement. Le Grand Parc Canal sera élaboré avec les habitants des quartiers et donnera lieu à une large concertation.

Le marché sera conclu pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois. Le candidat retenu sera soit un urbaniste, soit un paysagiste.

Pour mémoire, dans le cadre du Plan Canal 2015-2020, de nombreuses actions ont été menées pour valoriser et aménager le Canal : le Port Saint-Sauveur labellisé Pavillon Bleu, la création de la Halte Fluviale et de haltes cyclotouristes, la réhabilitation des chemins, la mise en lumière des

ouvrages d'art du Canal du Midi, l'embellissement du Canal de Brienne et du Port de l'Embouchure...

Les canaux toulousains constituent un patrimoine de qualité, et sont protégés : le Canal du Midi et le Canal de Brienne sont des sites classés UNESCO depuis 1996. Ils représentent aussi le plus grand espace public de la Métropole, un véritable parc d'agglomération en devenir. Toulouse Métropole souhaite intégrer les voies d'eau dans la construction de la ville du XXI<sup>ème</sup> siècle et renforcer la place déjà centrale de la nature en ville.

## § FLUIDIFIER LA CIRCULATION

### Délibération 16.2 : améliorer l'accès du quartier de Basso

#### Cambo et du nouveau quartier à venir sur l'avenue Eisenhower

Il sera proposé au vote du Conseil métropolitain le programme d'aménagement des abords de l'avenue Eisenhower sur la commune de Toulouse.

#### Ce programme serait :

- L'aménagement du carrefour Eisenhower / Basso Cambo en carrefour en croix moyennant l'ouverture d'une nouvelle branche d'accès au nord vers la rue Paulin Talabot.  
Cet aménagement permettra d'améliorer la desserte Ouest du nouveau quartier à venir depuis le chemin de Basso Cambo en direction de l'avenue Eisenhower et inversement.  
Cet aménagement intégrera également le débouché d'une nouvelle voie de desserte interne au quartier qui permettra d'accéder à l'avenue Eisenhower et sera desservie uniquement en tourne à droite.
- Le réaménagement et l'élargissement de la voie verte longeant le côté sud, l'avenue Eisenhower et le déplacement du fossé d'eaux brutes existant au droit du futur quartier. Il comprend également la plantation d'un gazon le long de la chaussée et de la voie verte.  
De plus, il comprend aussi l'aménagement d'un tronçon de couloir de bus permettant la déviation de la ligne 87 pour qu'elle puisse desservir le nouveau quartier et rejoindre ensuite l'avenue Eisenhower.

Le montant global de l'opération est estimé à 4.305.000€.

Ces aménagements permettront de fluidifier ce secteur qui accueille bientôt un nouveau quartier, de renforcer la circulation douce et ainsi préserver le cadre de vie des habitants.

## § PLAN DE RELANCE POUR L'EMPLOI

### Délibérations 9.2, 9.3 et 9.5 à 9.7 : Toulouse Métropole soutient les Industries culturelles et créatives

Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse, Président de Toulouse Métropole, a lancé dès le mois de juin un Plan de Relance pour l'Emploi visant à accompagner la reprise des acteurs économiques face à la crise sanitaire. Dans le cadre de ce plan, Toulouse s'engage auprès des acteurs culturels (associations, sociétés coopératives et entreprises privées ne recevant pas de subventions), essentiels au dynamisme et à l'image de notre territoire.

Ainsi Toulouse Métropole a mis en place un fonds d'urgence de 2,3M€ pour les structures culturelles qui doivent faire face à des pertes dues aux annulations de spectacles et événements, aux fermetures d'établissements et aux difficultés de maintien de l'emploi associées. Ce fonds était accessible sur dépôt de dossier lors de deux sessions, entre juillet et octobre. Au terme de la deuxième session du fonds d'urgence, il est proposé d'attribuer 949.410€ à 55 opérateurs culturels.

Plus largement, différentes mesures ont été mises en place pour soutenir le secteur du spectacle vivant, la filière livre (auteurs maisons d'édition, libraires) et la production cinématographique et audiovisuelle. Ainsi, lors de ce Conseil métropolitain, il sera proposé d'allouer au total près de 1,9M€ de subventions afin de faciliter la reprise de l'activité culturelle.

Au total, Toulouse Métropole consacre près de 3M€ au volet culturel de son plan de relance qui viennent s'ajouter aux 9M€ de subventions allouées en 2020, pour accompagner la reprise du secteur culturel au bénéfice des Toulousains et contribuer à l'attractivité de Toulouse.

### Délibération 16.4 : une charte pour accompagner les entreprises des travaux publics face à la crise sanitaire

Une charte partenariale entre Toulouse Métropole et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la Fédération des Bâtiments des Travaux Publics (BTP) de la Haute-Garonne sera proposée pour accompagner les entreprises du BTP qui ont dû s'adapter au contexte sanitaire. L'objectif de cette charte est d'identifier la nature des surcoûts sur les chantiers en cours, et de proposer un cadre de prise en compte de ces surcoûts par les partenaires.

Il s'agit d'un outil d'aide à la décision, sans caractère réglementaire, partagé pendant la crise sanitaire, convenu avec la Fédération du BTP de la Haute-Garonne, qui servira de référence pour Toulouse Métropole.

## § GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

### Délibération 17.9 : Toulouse Métropole s'engage dans la gestion quantitative de la ressource en eau

Toulouse Métropole proposera son adhésion à l'association Garonne, Ariège, Neste et rivières de Gascogne afin de participer activement à la gestion quantitative de la ressource en eau sur le territoire. Cette association a été créée suite à une étude sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau :

- les étiages (périodes de bas niveau du bassin) de plus en plus longs et précoces,
- les événements pluvieux plus intenses,
- les enneigements moins importants,
- les débits diminués de 50% d'ici 2050.

Pour améliorer cette gestion, l'association regroupe différents partenaires : l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le comité de bassin Adour Garonne, les Métropoles de Bordeaux et de Toulouse, les Conseils régionaux de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie, les départements de l'Ariège, du Gers, de la Gironde, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

Ils travailleront à assurer une cohérence à l'échelle des bassins versants de la Garonne, de l'Ariège, de la Neste, des rivières de Gascogne, et de l'estuaire, de coordonner, d'animer, d'informer et de conseiller le plus largement possible sur ce sujet.